

n°
589

de forêts france

INITIATIVE
le contrat
d'achat de bois

LUMIÈRE SUR LE PAPIER

une nouvelle page s'ouvre

- décembre 2015 - 7,50 €

GESTION

→ opération tout-en-un dans l'Ain

JURIDIQUE

→ échéancier fiscal au 31.12.2015

ROBINIER

→ comment le semer ?



FRANSYLVA



Semer le robinier

01

En plein ou en lignes ?

Troisième essence de reboisement feuillu avec une moyenne annuelle de 750 000 plants vendus en France, le robinier doit être planté serré, pas à moins de 2 200 tiges/ha. Lors de sa première phase de croissance, il a besoin d'être comprimé afin d'éviter la formation de fourches. Pour ces raisons, le semis peut être une alternative intéressante afin de parvenir à une forte densité de tiges à l'hectare.



Trois techniques à l'épreuve

La Bourgogne, qui est l'une des principales régions de production du robinier avec l'Aquitaine et Rhône-Alpes, expérimente plusieurs techniques de semis afin de définir les conditions idéales de germination des graines et de pérennité des jeunes tiges. Un essai a été réalisé en juin 2015 dans la Nièvre sur deux hectares d'une ancienne plantation résineuse appartenant au groupement forestier du Bois de Moussy Forgeotte. Le CRPF, en partenariat avec le gestionnaire, Pierrick Cochery (expert forestier), a souhaité comparer trois techniques de semis: en plein, avant et après broyage et travail superficiel du sol, et en ligne après broyage et travail superficiel du sol.



02

Des graines prêtes à germer

Trois mois après le semis, l'antenne de la Nièvre du CRPF a présenté cette parcelle à une quarantaine de propriétaires dans le cadre d'une réunion forestière. Était présent un responsable développement du grainetier Vilmorin qui a fourni la semence. Pierre Bouteau admet que le semis de robinier est plus technique que la plantation, mais il revient moins cher. Les graines vendues en France proviennent de Hongrie ou de Roumanie. « Elles présentent un tégument dur, imperméable à l'eau et ne peuvent germer sans une préparation. » La technique du trempage dans de l'eau bouillante n'est pas la plus sûre. Vilmorin scarifie les graines avant commercialisation, cela garantit une germination en quelques jours, si la terre est suffisamment chaude. « Un peu comme le maïs, c'est une graine à semer tardivement, en mai ou en juin. » Un kilo, soit 40 000 graines, constitue un minimum à l'hectare. Il vaut mieux doubler voire tripler la quantité de graines, vendues à partir de 35 €/kg.

La préparation du sol

Tirant les enseignements de précédents échecs, le CRPF a particulièrement soigné la préparation des sols et l'époque d'intervention. « Le robinier, qu'il soit planté ou semé, est une entreprise qu'il faut envisager en se disant que l'on va faire du luxe », prévient Yann Mozziconacci, technicien CRPF. Le robinier ayant horreur de la concurrence herbacée, un broyeur de 400 cv a nettoyé la parcelle la veille du semis. L'intérêt de préparer le sol juste avant le semis, fin mai ou début juin lorsque le terrain est suffisamment réchauffé, est d'éliminer les premières herbes de printemps. Le broyeur a fait un passage en avant puis un en arrière avec les couteaux rabaissés, ce qui a permis de ramener 1 à 2 cm de terre fine par-dessus. Le coût de cette préparation indispensable s'élève à 800/1 000 €/ha.

03

Trois mois après le semis, le terrain accueille 20 000 tiges à l'hectare, de 20 à 80 cm de hauteur.
© Luc Léger.



03

01

Un broyeur de 400 cv pour une préparation des sols de grande qualité. © Mireille Mouas - IDF © CNPF.

02

Les graines doivent être scarifiées pour faciliter la germination. © Luc Léger.

Semer à la volée en quad

Le CRPF a souhaité tester le semis en plein, avant et après broyage, pour établir si le broyage peut avoir un effet positif sur l'enfouissement des graines et leur scarification. Dans les deux cas, le semis a été réalisé à la volée (3,5 à 4 kg de graines à l'ha) avec un quad. Pour peaufiner le semis après broyage, le quad est repassé sur la parcelle en traînant un huppier de bouleau afin de recouvrir les graines. Trois mois après l'opération, il n'y a pas de différence notable entre les deux techniques. On dénombre 20 000 semis/ha, dont les plus hauts atteignent 80 cm. La majorité ne dépasse pas 20 cm.



Le dégageur l'an prochain de ces semis diffus sera très fastidieux, voire irréalisable. C'est pourquoi le CRPF a testé un semis en ligne plus facile à entretenir. Pour le réaliser, Bruno Borde, ingénieur CRPF, membre du groupe national robinier, et Yann Mozziconacci ont mis au point un outil original: une canne à semer¹ qui permet de légèrement travailler le sol avant d'enfourer les graines. L'outil de base est un échar-donnoir dont la tige creuse a été percée au niveau du manche, pour le passage des graines. À la base, sous le repose-pied, trois griffes incurvées ont été soudées. Par un mouvement de rotation de l'outil, les griffes aèrent le sol et forment un petit potet travaillé. Il suffit ensuite de mettre dans l'entonnoir une dizaine de graines qui descendent par le tube et se répandent au sol. Les griffes restent en place pendant cette opération, les graines sont introduites sous terre, du moins en partie. Un coup de talon est indispensable pour les enfoncer dans la terre meuble. La germination en sera facilitée. 5 000 potets ont été réalisés à l'hectare, soit un potet par mètre, sur des lignes espacées de deux mètres. Trois mois plus tard, le résultat est très satisfaisant. Tous les potets ont repris, à raison d'une dizaine de semis par potet. Les plus hauts dépassent 80 cm, 40 % font entre 40 et 60 cm, la majorité ne dépasse pas 20 cm. « Avec cette technique, nous allons nous rapprocher au plus vite des caractéristiques d'un taillis. Dans son jeune âge et du fait de la forte densité, le robinier va s'auto-éliminer et il va s'éduquer. Il n'y aura rien à faire dans les quinze premières années », souligne Bruno Borde. Ce semis en ligne qui se rapproche le plus de la plantation est bien moins onéreux. Le coût de plantation moyen de 5 000 plants/ha, sans la préparation du sol, s'élève à 4 200 €/ha. Dans le cas présent, le semis en potets a coûté 600 €/ha.

1. Cette canne à semis, encore expérimentale, sera vraisemblablement proposée à un fabricant pour commercialisation.

04

La canne à semis conçue par le CRPF pour introduire les graines dans de petits potets travaillés.
© Luc Léger.

Faut-il recéper?

Le recépage du robinier est une intervention délicate. S'il est pratiqué sur de jeunes plants dont le système racinaire est insuffisamment développé, le robinier ne parviendra pas à ressortir de la végétation concurrente. En tout état de cause, il est à réaliser en hiver au broyeur forestier lorsque les arbres ont atteint 3 à 4 mètres de hauteur ou 3 à 4 cm de diamètre. Cette opération, qui a pour but de stimuler les rejets et les drageons afin d'obtenir des tiges plus vigoureuses et mieux conformées, peut être remplacée par une taille de formation et un élagage.

Luc Léger

05

Les trois griffes soudées à la base de la canne pour aérer le sol.
© Luc Léger.



Abonnez-vous!

de forêts france

nouvelle
FORMULE

la revue nationale de la forêt privée



FAITES CONNAÎTRE LA REVUE À VOS PROCHES!

- L'actualité des régions ► Le cours des bois sur pied ► Les chiffres, tendances et marché de la filière ► Un dossier spécial sur un enjeu de la forêt
- Des rubriques pratiques: fiches techniques et juridiques, agenda...

La revue leader sur le conseil aux propriétaires et professionnels de la filière forêt-bois!

à partir de **5,90 €/MOIS**
pour **10 NUMÉROS/AN**

ÉCRIVEZ-NOUS! Vous souhaitez réagir à un article?

Témoigner? Donner un point de vue différent?

Écrivez au courrier des lecteurs: foretsdefrance@wanadoo.fr

Je m'abonne

ABONNEMENT FRANCE ET UNION EUROPÉENNE

- 1 an ► 10 numéros: 59 €
- 2 ans ► 20 numéros: 103 €

ABONNEMENT ÉTRANGER

- 1 an ► 10 numéros: 76 €
- 2 ans ► 20 numéros: 121 €

ABONNEMENT ADHÉRENT DE SYNDICAT

- 1 an ► 10 numéros: 52 €
- 2 ans ► 20 numéros: 95 €

TARIF ÉTUDIANT ET TARIFS DE GROUPE POUR LES GROUPEMENTS FORESTIERS: NOUS CONSULTER

Bulletin à renvoyer dûment complété, accompagné de votre chèque, sous enveloppe affranchie à:
Service des abonnements de Forêts de France,
Fédération des Forestiers Privés de France
8 rue de la Trémolle 75008 Paris. Tél.: 01 47 20 36 32

Raison sociale: _____

M. M^{me} M^{lle} Nom: _____

Prénom: _____ Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Tél: _____ Mobile: _____

E-mail: _____

Profession: _____ Date de naissance: _____

Vous êtes propriétaire de bois ou forêt? Oui Non

Superficie: Moins de 4 ha De 4 à 25 ha Plus de 25 ha

Dans quel département? _____

Vous êtes adhérent de syndicat forestier? Oui Non

Dans quel syndicat? _____

Je règle par chèque libellé à l'ordre de *Forêts de France*